

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

GELBACT LINGETTES

Version:4

Date de révision: 18/11/2020

RE EC/2016-918 - CLP 1272/2008

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / DU MELANGE ET DE LA SOCIÉTÉ / L'ENTREPRISE

1. 1. Identificateur de produit: GELBACT LINGETTES
1. 1. 1. N° CE: Non applicable.
1. 2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées: LINGETTES DESINFECTANTES
1. 3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité: Applications Diverses Maintenance chimiques
ZI EST - RUE KEPLER - BP20074
F-62223 ST LAURENT BLANGY
France
Tél: +33 (0)3 21 07 85 76
Télécopie: +33 (0)3 21 24 28 33
Courriel: admc@orange.fr
1. 4. Numéro d'appel d'urgence: INRS +33 (1) 45 42 59 59
1. 5. N° code du produit: 272001LINGETTE

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2. 1. Classification de la substance ou du mélange: * Liq. infl. 3 / SGH02 - H226 ** Irr. oc. 2 / H319 *
La directive dite <toutes préparations>1999/45/CE et ses adaptations.
Le règlement (CE) n°1272/2008 (CLP) et ses adaptations (règlement (CE) n° 790/2009
2. 2. Éléments d'étiquetage:  
- Attention
2. 2. 1. Symbole(s) et mention d'avertissement: .
2. 2. 2. Mention de danger: H226 Liquide inflammables.
H319 Provoque une irritation des yeux en cas de projection.
2. 2. 3. Prévention: P210 Tenir à l'écart des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
2. 2. 4. Intervention: P305 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX:
P351 Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.
P338 Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
2. 2. 5. Stockage: P403 Stocker dans un endroit aéré.
2. 2. 6. Elimination: P501a Éliminer le contenu / récipient conformément à la réglementation locale / régionale / nationale / international

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

GELBACT LINGETTES

Version:4

Date de révision: 18/11/2020

RE EC/2016-918 - CLP 1272/2008

2. 3. Information(s) complémentaire(s):

2. 4. Dangers principaux: Inflammable.

2. 5. Autres dangers: Pas d'informations complémentaires disponibles

3. COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3. 1. Description du mélange: Préparation à base d'alcool et de surgraissants d'origine naturel

3. 2. Composant(s) contribuant aux dangers:

- éthanol; alcool éthylique
- N° Id: 603-002-00-5 - N° CE: 200-578-6 - N° CAS: 64-17-5
- Conc. (% pds) : $60 < C \leq 70$
- SGH (Système Général Harmonisé)
- * SGH02 - Liq. infl. 2 - H225
- Divers :

VME ppm = 1000 - VME mg/m³ = 1900 - VLE ppm = 5000 - VLE mg/m³ = 9500

Les libellés des phrases sont mentionnés à la rubrique 16.

4. PREMIERS SECOURS

4. 1. Description des premiers secours:

4. 1. 1. Conseils généraux: En cas de doute ou de symptômes persistants, toujours consulter un médecin.

4. 1. 2. Inhalation: Amener à l'air libre en cas d'inhalation accidentelle des vapeurs ou produits de décomposition.

4. 1. 3. Contact avec la peau: Se laver les mains à l'eau par mesure de précaution.

4. 1. 4. Contact avec les yeux: Laver immédiatement à l'eau abondante (pendant au moins 20 minutes), y compris sous les paupières. Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin.

4. 1. 5. Ingestion: Ne pas faire vomir sans l'avis d'un médecin. Si les troubles persistent consultez un médecin

4. 2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés: Les symptômes sont décrits à la rubrique 11.

4. 2. 1. Inhalation: Des concentrations élevées de vapeurs peuvent provoquer: irritations passagères des voies respiratoires, maux de tête, nausées

4. 2. 2. Contact avec la peau: Des contacts fréquents ou prolongés peuvent dégraisser ou dessécher la peau, conduisant à une incommodité ou à des dermatites.

4. 2. 3. Contact avec les yeux: Des éclaboussures dans les yeux peuvent provoquer des irritations.

4. 2. 4. Ingestion: Peut provoquer une irritation de l'appareil digestif, des nausées, des vomissements et des diarrhées. symptômes semblables à une intoxication par des boissons alcoolisées

4. 3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires : Dans tous les cas de doute, ou bien si des symptômes persistent, faire appel à un médecin.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5. 1. Moyens d'extinction: poudre, mousse résistant aux alcools, eau pulvérisée, dioxyde de carbone

5. 2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange: Des vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif En cas d'incendie, des gaz irritants se dégagent.(CO;CO2)

5. 3. Conseils aux pompiers: Porter un appareil respiratoire autonome.

5. 4. Méthode(s) spéciale(s): Refroidir, si possible les récipients / citernes / réservoirs par pulvérisation d'eau.

5. 5. Moyen(s) d'extinction à ne PAS utiliser pour raison de sécurité: Ne pas utiliser un jet d'eau.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

GELBACT LINGETTES

Version:4

Date de révision: 18/11/2020

RE EC/2016-918 - CLP 1272/2008

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DEVERSEMENT ACCIDENTEL

- | | |
|--|---|
| 6. 1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence: | Evacuer la zone dangereuse. En cas de formation de vapeurs, utiliser un appareil respiratoire adéquat. |
| 6. 2. Précautions pour la protection de l'environnement: | Endiguer et contenir le produit renversé. Eviter que le produit ne pénètre dans les égouts. Eviter la contamination des eaux de surface. |
| 6. 3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage: | Éponger avec un produit absorbant inerte (par exemple du sable, de la sciure, un agglomérant universel, un gel de silice). Laisser évaporer. Utiliser un matériel électrique/de ventilation/d'éclairage/... antidéflagrant. |
| 6. 4. Référence à d'autres sections: | Voir la rubrique 13 en ce qui concerne l'élimination des déchets résultant du nettoyage. Voir rubrique 8 en ce qui concerne les protections individuelles à utiliser. |

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

- | | |
|---|--|
| 7. 1. Manipulation: | |
| 7. 1. 1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger: | Prévoir une aspiration ou/et ventilation adéquate. Ne pas inhaler les vapeurs. |
| 7. 1. 2. Mesure(s) d'ordre technique: | Ne pas utiliser l'air comprimé pour remplir, mettre en fût ou en oeuvre. |
| 7. 1. 3. Conseil(s) d'utilisation(s): | Garder les emballages solidement fermés et les éloigner de sources chaleur, d'étincelles et de flammes nues. Ne pas utiliser des outils pouvant provoquer des étincelles. Ne pas mélanger ce produit avec d'autres antiseptiques et autres produits. |
| 7. 2. Stockage: | |
| 7. 2. 1. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités: | Conserver toujours le produit dans un emballage de même nature que l'emballage d'origine. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. |
| 7. 2. 2. Mesure(s) d'ordre technique: | Sol imperméable formant cuvette de rétention. |
| 7. 2. 3. Condition(s) de stockage: | Conserver dans un endroit sec et frais. Conserver à l'écart de la chaleur. Conserver à l'abri du gel. |
| 7. 2. 4. Matière(s) incompatible(s) à éloigner: | Conserver à l'écart des: caoutchouc naturel, PVC, methyl-methacrylate plastics, polyamides, zinc, laiton, aluminium (sous certaines conditions) |
| 7. 2. 5. Type de matériaux à utiliser pour l'emballage / conteneur: | de même nature que celui d'origine polyéthylène (haute densité) |
| 7. 2. 6. Matériaux d'emballage non adaptés: | N'utiliser que des emballages spécialement agréés pour la matière/le produit. |
| 7. 3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s): | Produit biocide - Réservé aux professionnels TP2-TP4 |

8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

- | | |
|--|--|
| 8. 1. Paramètres de contrôle: | |
| 8. 1. 1. Limite(s) d'exposition: | • éthanol; alcool éthylique : VME ppm = 1000 - VME mg/m³ = 1900 - VLE ppm = 5000 - VLE mg/m³ = 9500

/ |
| 8. 1. 2. Mesure(s) d'ordre technique: | Prévoir un renouvellement d'air suffisant. |
| 8. 2. Contrôles de l'exposition: | |
| 8. 2. 1. Protection des voies respiratoires: | Ne pas inhaler les vapeurs. |
| 8. 2. 2. Protection des mains: | Non applicable. |

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

GELBACT LINGETTES

Version:4

Date de révision: 18/11/2020

RE EC/2016-918 - CLP 1272/2008

8. 2. 3. Protection de la peau et du corps:	Pas de vêtement de travail spécialement recommandé.
8. 2. 4. Protection des yeux:	S'il y a des risques d'exposition des yeux, des lunettes de protection devraient être utilisées.
8. 3. Mesure(s) d'hygiène:	Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9. 1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles:

9. 1. 1. Aspect:	liquide translucide
9. 1. 2. Couleur:	incolore
9. 1. 3. Odeur:	légère alcoolique
9. 1. 4. PH:	Non déterminé.
9. 1. 5. Point / intervalle d'ébullition:	Non déterminé.
9. 1. 6. Point d'éclair:	23,5°C
9. 1. 7. Température d'auto-inflammabilité:	425°C
9. 1. 8. Température de décomposition:	Non déterminé.
9. 1. 9. Limites d'explosivité:	inf. 3.5 Vol % sup. 15 Vol%
9. 1. 10. Pression de vapeur:	59 hPa
9. 1. 11. Densité relative (eau = 1):	(20°C) 0.79g/cm3
9. 1. 12. Masse volumique apparente:	0.875-0.890g/cm3
9. 1. 13. Viscosité:	1,2 mPa.s (20°C)
9. 2. Autres informations:	
9. 2. 1. Hydrosolubilité:	Soluble
9. 2. 2. Liposolubilité:	Non déterminé.
9. 2. 3. Solubilité aux solvants:	Non déterminé.

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10. 1. Réactivité:	Pas de décomposition en utilisation conforme.
10. 2. Stabilité chimique:	Stable dans les conditions d'utilisation et de stockage recommandées à la rubrique 7.
10. 3. Possibilité de réactions dangereuses:	Dégage de l'hydrogène en présence de métaux.
10. 4. Conditions à éviter:	Eviter toute source d'ignition. PAS de flammes nues, PAS d'étincelles et interdiction de fumer. gel
10. 5. Matières incompatibles:	Les acides forts Oxydant, Agents réducteurs
10. 6. Produits de décomposition dangereux:	Lors d'un incendie, la préparation peut dégager des produits de décomposition dangereux, tels que monoxyde et dioxyde de carbone, oxydes d'azote, de même que du cyanure d'hydrogène.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11. 1. Informations sur les effets toxicologiques:	La description des effets nocifs possibles du mélange se base sur les caractéristiques toxicologiques des différents composants.
--	--

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

GELBACT LINGETTES

Version:4

Date de révision: 18/11/2020

RE EC/2016-918 - CLP 1272/2008

11. 2. Toxicité aiguë:

11. 2. 1. Inhalation:

CAS N°64-17-5

Inhalatoire LC50 >50 mg/m3 (rat) (OECD403 equivalent)

les données disponibles indiquent que les critères de classification ne sont pas remplis dose sans effet notable (NOEL)

11. 2. 2. Contact avec la peau:

les données disponibles indiquent que les critères de classification ne sont pas remplis Pas d'irritation de la peau.

11. 2. 3. Contact avec les yeux:

irritation des yeux

les données disponibles indiquent que les critères de classification ne sont pas remplis

11. 2. 4. Ingestion:

CAS N°64-17-5 alcool éthylique

LD50= 6200 - 15000 mg/kg (rat) (OECD401 equivalent)

les données disponibles indiquent que les critères de classification ne sont pas remplis

11. 3. Sensibilisation:

Aucune réaction de sensibilisation n'a été observée.

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12. 1. Toxicité:

Aucun effet toxicologique sur l'environnement n'est connu ou prévisible dans les conditions normales d'utilisation.

12. 2. Persistance et dégradabilité:

Ne contient pas de substances connues pour être non-biodégradables dans des stations de traitement d'eaux usées.

12. 3. Potentiel de bioaccumulation:

Pas de bio-accumulation.

12. 4. Mobilité dans le sol:

Pour d'autres propriétés physico-chimiques, voir le point 9

12. 5. Résultats des évaluations PBT et vPvB:

Non concerné

12. 6. Autres effets néfastes:

Pas d'informations complémentaires disponibles

12. 6. 1. Toxicité aquatique:

CAS N°64-17-5 alcool éthylique

LC50 (écologique) 13 g/l, 96h mg/l (POISSONS) (Salmo gairdneri)

CE50 (écologique) 275mg/l, 72h mg/l (ALGUES) (Chlorella vulgaris)

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13. 1. Méthodes de traitement des déchets:

Ne pas jeter les déchets à l'égout. incinération selon les méthodes recommandées d'élimination

13. 2. Emballages contaminés:

Nettoyer le récipient à l'eau. Peuvent être recyclés, reconditionnés.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

14. 1. Numéro ONU:

1170

14. 1. 1. Nom d'expédition des Nations unies:

ÉTHANOL EN SOLUTION (ALCOOL ÉTHYLIQUE EN SOLUTION)

14. 2. Voies terrestres (route, directive 94/55/CE / rail, directive 96/49/CE: ADR/RID):

14. 2. 1. Classe(s) de danger pour le transport:

3

14. 2. 2. Groupe d'emballage:

III

14. 2. 3. Etiquettes ADR/RID:

3

14. 2. 4. Code danger:

30

14. 2. 5. Code de classification et dispositions spéciales:

1 144 601

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

GELBACT LINGETTES

Version:4

Date de révision: 18/11/2020

RE EC/2016-918 - CLP 1272/2008

14. 2. 6. Instructions d'emballage:	P001 IBC03 LP01 R001
14. 2. 7. Code de restriction en tunnels:	D/E
14. 3. Voies maritimes (IMDG):	
14. 3. 1. Classe:	3
14. 3. 2. Groupe d'emballage:	III
14. 3. 3. Polluant marin:	non
14. 3. 4. N° FS:	F-E, S-D
14. 3. 5. Etiquette(s) IMDG:	3
14. 3. 6. Instructions d'emballage:	P001 LP01 -/- PP2
14. 4. Voies aériennes (ICAO/IATA):	
14. 4. 1. ICAO/IATA classe:	3
14. 4. 2. Groupe d'emballage:	III
14. 4. 3. Etiquettes ICAO/IATA:	3
14. 4. 4. Avis ou remarques importantes:	Aéronef passager et cargo
14. 5. Dangers pour l'environnement:	non
14. 6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur:	matières inflammables
14. 7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC:	Pas d'information disponible au sujet du produit.

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15. 1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement:	La directive dite <toutes préparations>1999/45/CE et ses adaptations.Le règlement (CE) n°1272/2008 (CLP) et ses adaptations (règlement (CE) n° 790/2009) Le règlement européen 528/2012 relatif à la mise à disposition sur le marché et à l'utilisation des produits biocides
15. 2. Évaluation de la sécurité chimique:	Pas d'information disponible au sujet du produit.

16. AUTRES INFORMATIONS

16. 1. Législation(s) suivie(s):	Cette fiche de données de sécurité répond au règlement (CE) 1907/2006 - 1272/2008 avec ses modifications et adaptations.
16. 2. Texte complet des phrases dont le n° figure en rubrique 3:	H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
16. 3. Avis ou remarques importantes:	Aucune responsabilité ne sera acceptée quoiqu'il arrive, survenant suite à l'utilisation de cette information. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de prendre les mesures de précaution mentionnées ainsi que de veiller à avoir une information complète et suffisante pour l'utilisation de ce produit. Les informations données dans la présente fiche doivent être considérées comme une description des exigences de sécurité relative à notre produit et non pas comme une garantie des propriétés de celui-ci.
16. 4. Restrictions:	Cette information se rapporte au produit spécifiquement désigné et peut ne pas être valable en combinaison avec d'autre(s) produit(s). L'usage de cette préparation est réservé aux utilisateurs professionnels.
16. 5. Historique:	
16. 5. 1. Date de la première édition:	04/03/2011

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

GELBACT LINGETTES

Version:4

Date de révision: 18/11/2020

RE EC/2016-918 - CLP 1272/2008

16. 5. 2. Date de la révision précédente	06/10/2017
16. 5. 3. Date de révision précédente	25/01/2020
16. 5. 4. Version	3.1
16. 5. 5. Date de révision	18 11 2020
16. 5. 6. Version	4
16. 5. 5. Révision chapitre(s) n° :	1 et 2
16. 6. Réalisé par:	Sds